

A Échirolles,
Le mercredi 31 août 2011

Communiqué

Allocation municipale de rentrée lycéenne (ARL) Échirolles prolonge son effort

Pour la 3^e année consécutive, la Ville renouvelle l'Allocation municipale de rentrée lycéenne (ARL). Créée en 2008, il s'agit d'une aide financière de 100 euros par enfants (140 dans les familles non imposables) versée aux familles des jeunes échirollois scolarisés en BEP, seconde, première ou terminale dans un établissement général ou professionnel de l'académie de Grenoble. Elle est versée au(x) parent(s) ayant la garde de l'enfant et justifiant de leur résidence principale dans la commune. Un effort financier important de la part de la Ville, 150 000 euros, qui permet aux familles de faire face aux achats souvent couteux de la rentrée scolaire, et ainsi de faciliter l'accès au savoir pour tous.

Mode d'emploi

Pour en bénéficier, il faut retourner le formulaire distribué dans tous les établissements scolaires échirollois, disponible dans les accueils-mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville (www.ville-echirolles.fr), avec toutes les pièces justificatives demandées, avant le samedi 15 octobre, au service éducation, en mairie, par courrier ou courriel (mt.fonti@ville-echirolles.fr). Un courrier détaillant les modalités de versement vous sera adressé dans les 15 jours suivant la réception de votre dossier complet.

L'ARL en chiffres

L'allocation de rentrée lycéennes (ARL)

820 élèves de 729 familles, dont 438 familles non-imposables, en ont bénéficié lors de la rentrée 2010, pour un montant total de 101 510 euros. La campagne 2010 de l'ARL a connu une augmentation significative des bénéficiaires (+ 132), au regard de celle de 2009.

La plaquette 2011/2012 de l'ARL est également encartée dans le numéro de septembre Cité Échirolles et téléchargeable sur le site internet.